



Photographie Pierre Maurer - © URCAUE Lorraine / LHAC

Historique

Suite aux inondations de 1982 et 1983, l'agglomération de Nancy engage des travaux d'aménagement du cours de la Meurthe. La maîtrise d'œuvre en est assurée par les Services de la Navigation du Nord-Est, pour le compte du District urbain de Nancy – devenu Communauté Urbaine du Grand Nancy en 1995 – qui délègue la maîtrise d'ouvrage à la Société lorraine d'économie mixte d'aménagement urbain (SOLOREM).

Réalisés de 1988 à 2000 sur quatre sections successives de la rivière, ces travaux concernent une dizaine de kilomètres entre le port de Frouard et le pont de Tomblaine. La dernière section, réalisée entre 1993 et 2000, comprend l'aménagement de l'ancien bras de décharge, la création du plan d'eau de la Méchelle, et enfin la reconstruction du barrage de Nancy.

La réalisation du nouveau barrage est confiée à l'entreprise SAAE Ramelli. Il est édifié entre 1996 et 1998 à cent mètres en aval de l'ancien, qui est démolí. L'aménagement de ses abords est confié à l'Atelier de paysages Bruel Delmar.

La gestion de l'ouvrage, propriété de la communauté urbaine du Grand Nancy, est confiée depuis à la Société Hydroélectrique de la Moselle (SHM).

Dates à retenir

1998 : Fin de la construction

Description

D'une longueur de 100 m pour 6,10 m de largeur, le barrage de Nancy se compose d'installations distinctes. Un seuil déversant fixe en béton, comprenant trois passes de 8 m de largeur, jouxte la rive Est. Il permettrait l'accès à une future écluse, si la Meurthe venait à être canalisée.

La partie centrale, mobile, comporte trois vannes à clapets d'une vingtaine de mètres de large. Chacun des clapets est animé par des vérins hydrauliques, qui permettent de réguler l'écoulement des eaux. D'imposantes parois en béton armé les supportent et accompagnent par leur profil crénelé le sens d'écoulement de la rivière. Une passerelle piétonne en acier surplombe ces parois en béton armé et permet ainsi de relier les deux rives. Outre une passe à poissons, l'ensemble intègre également une microcentrale hydroélectrique, implantée sur la rive ouest de la Meurthe.

Alors que l'ancien ouvrage se présentait de biais, le nouveau barrage s'implante perpendiculairement à la rivière pour permettre un meilleur écoulement de l'eau. Les aménagements paysagers de ses abords, soignés, convoquent à la fois le végétal et le minéral, dont les deux culées du barrage, composées de gabions.

Intérêt

Le barrage de Nancy, implanté au nord-est de la commune, régule le débit de la Meurthe. En cas d'augmentation importante du volume de la rivière, il s'efface pour ne pas entraver l'écoulement de l'eau. Accessible uniquement aux piétons et aux cyclistes, la passerelle surplombant le barrage appartient à un ensemble d'aménagements urbains de plus en plus fréquentés car propices aux promenades le long du cours d'eau.

Période(s)

Dernier quart du XXe siècle (1975-2000)

Maîtrise d'ouvrage

District urbain de Nancy (Future Communauté Urbaine du Grand Nancy) (Maître d'ouvrage)

Société lorraine d'économie mixte et d'aménagement urbain (SOLOREM) (Maître d'ouvrage délégué)

Maîtrise d'œuvre

Services de Navigation du Nord-Est *Maîtrise d'œuvre de l'ouvrage*

Atelier de paysages Bruel Delmar *Agence chargée des aménagements paysagers*

Localisation

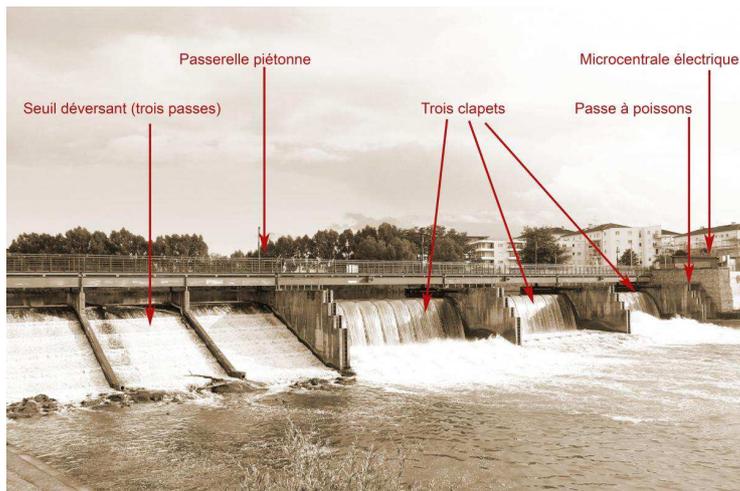


Nancy (54000)

Documentation conseillée

AURY Frédéric, "Construction d'un barrage en site urbain. Le barrage de Nancy", *Travaux*, n°746, oct. 1998.

Site internet de l'agence de paysagistes : www.brueidelmar.fr



Cette photographie annotée détaille les composantes du barrage.

Source : Photographie Pierre Maurer

Droits : URCAUE Lorraine / LHAC



En cas d'augmentation du volume de la rivière, l'ouvrage s'efface pour laisser l'eau s'écouler.

Source : Photographie Pierre Maurer

Droits : URCAUE Lorraine / LHAC



Le site est accessible aux piétons et aux cyclistes, qui peuvent profiter de vues privilégiées.

Source : Photographie Pierre Maurer

Droits : URCAUE Lorraine / LHAC



Une passerelle piétonne en acier surplombe le barrage.

Source : Photographie Pierre Maurer

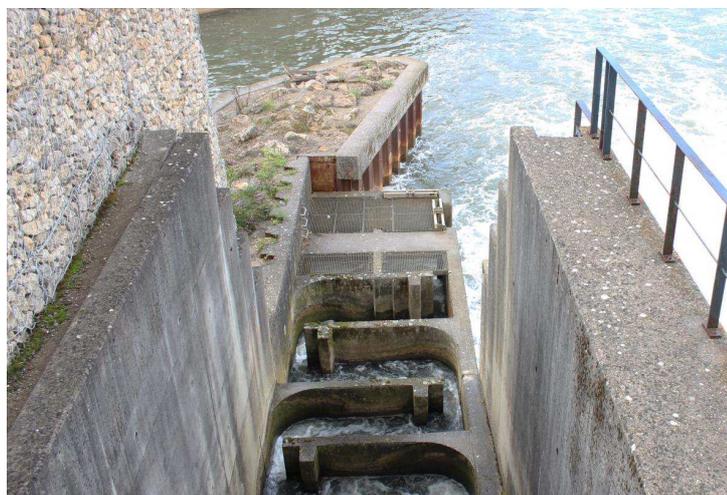
Droits : URCAUE Lorraine / LHAC



Les culées du barrage sont constituées de gabions et s'intègrent dans les aménagements paysagers de l'ensemble.

Source : Photographie Pierre Maurer

Droits : URCAUE Lorraine / LHAC



Le barrage intègre une passe à poissons.

Source : Photographie Pierre Maurer

Droits : URCAUE Lorraine / LHAC